



INSTITUT  
UNIVERSITAIRE  
JEUNES EN DIFFICULTÉ

## BULLE D'INFO

Numéro 31  
Février 2026

Ces bulletins d'information ont pour but d'apporter un éclairage sur certaines situations ou problématiques qui touchent la jeunesse en difficulté.

L'institut universitaire Jeunes en difficulté regroupe un ensemble de chercheurs et de professionnels qui contribuent au développement de connaissances et de pratiques sur la jeunesse en difficulté du Québec. Ses travaux portent sur les questions de maltraitance, de troubles de comportement, de délinquance, d'intégration sociale, ainsi que sur les pratiques professionnelles des acteurs qui oeuvrent auprès des jeunes et des familles en difficulté.

### Rédaction

Sophie T. Hébert, Marie-Pierre Joly, Isabelle-Ann Leclair Mallette, Pascal Jobin, Jennie Charbonneau et Marie-Eve Turcotte

Numéro spécial  
Droits et Participation

## Réfléchir le droit à la participation: un exercice collectif

Dans le cadre des réflexions de la Communauté d'intérêt sur les droits et la participation des enfants et des jeunes en protection de la jeunesse (voir encadré p.4), nous avons récemment discuté d'un mythe tenace en protection de la jeunesse, soit la participation symbolique. L'objectif de ce bulletin est de rendre compte de cette réflexion dans le but avoué d'influencer les pratiques et les organisations en matière de participation des enfants et des jeunes. Ce compte-rendu ne constitue pas une recherche en soi mais s'appuie tout de même sur des techniques de recherche scientifique.

### Un exercice de réflexion collective

Une trentaine de participant-es ont été réuni-es lors de deux sessions d'une heure sur Teams, favorisant les échanges et la diversité des perspectives. Ils-elles provenaient de différentes organisations : l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées (AIFI), le Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles (CRUJeF), le Collectif Ex-Placé DPJ, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), la Direction de la protection de la jeunesse de plusieurs régions du Québec (CIUSSSE-CHUS, COMTL, CCSMTL, CISSSO, CISSSME), l'Institut de pédiatrie sociale en communauté (IPSC), l'IUJD et l'Observatoire sur les droits de l'enfant. L'anonymat des participant-es a été assuré : les prises de parole ne sont pas attribuées à des individus ou à des organisations spécifiques, mais analysées à l'échelle collective.

L'exercice que nous avons proposé aux membres repose sur une réflexion collective structurée, visant à analyser les enjeux liés à la participation des enfants et des jeunes à partir des savoirs expérientiels des participant-es. La réflexion a été déclenchée par la lecture d'une situation fictive, tirée de la pratique, et articulée autour du mythe de la participation symbolique (voir encadré). Les animatrices (autrices de ce bulletin) ont ensuite questionné les participant-es à propos de : a) leur propre expérience émotionnelle associée à la situation ; b) les dilemmes et valeurs en tension et ; c) les balises ou notions qui pourraient être généralisables. Cette méthode a été librement inspirée du cycle de l'apprentissage de Kolb (1984).



[iujd.ca](http://iujd.ca)

Suivez-nous via nos réseaux sociaux  
et/ou inscrivez-vous à notre infolettre

Québec

## Situation fictive tirée de la pratique

Je suis intervenante sociale en protection de l'enfance, chargée du dossier de Théo, un garçon de 12 ans. Sa situation familiale est très difficile, et nous envisageons un placement en famille d'accueil pour le protéger. Dans ce cadre, une rencontre multidisciplinaire est prévue : tous-tes les professionnel·les, les parents, la famille élargie et les personnes ressources de Théo se réuniront pour déterminer ensemble la meilleure solution pour lui. Le programme auquel j'appartiens exige que, dès l'âge de 12 ans, le jeune soit présent à cette réunion. L'idée est d'installer Théo à la table avec tout le monde afin d'entendre son point de vue : c'est son avenir qui est en jeu. Pourtant, je suis très partagée. D'un côté, je sais qu'inclure Théo peut lui montrer qu'on prend sa parole au sérieux. De l'autre, j'ai peur de lui donner de faux espoirs.

Après avoir longuement hésité, j'ai finalement choisi de ne pas l'inclure cette fois-ci. Je me suis dit que le contexte était trop chargé, trop fragile, et que l'exposer à cette discussion risquait de le blesser davantage. Mais je continue de ressentir un malaise en lien avec cette décision...



## 1. Exploration des émotions suscitées par la situation

Dans un premier temps, les participant·es étaient invité·es à exprimer ce que la situation leur faisait vivre, tant sur le plan personnel que professionnel, ainsi qu'à identifier les émotions qu'ils-elles attribuaient à l'intervenante et à l'enfant concerné.

Cette étape repose sur le postulat selon lequel les décisions professionnelles, particulièrement en matière de participation et de droits de l'enfant, sont traversées par des affects qui influencent les jugements et les choix d'intervention. En rendant explicites ces émotions, la démarche favorise une prise de recul et crée les conditions nécessaires à une analyse plus consciente et nuancée des enjeux soulevés.

Nous avons observé que les participant·es utilisaient deux stratégies de dévoilement de leurs émotions : se mettre « dans la peau » de l'intervenante et/ou exprimer leurs propres émotions.

Les émotions d'**impuissance**, de **frustration** et d'**injustice** que le jeune n'ait pas son droit de parole furent partagées. Un·e participant·e était **indigné·e** que la décision vienne de l'intervenante alors qu'un·e autre était rassuré·e qu'elle se pose la question de la participation, mais déçu·e que cette question ne soit pas adressée au jeune.

Lorsqu'ils-elles tentaient de se mettre « dans sa peau », les membres de la communauté d'intérêt percevaient chez l'intervenante de la **peur** :

- de nuire à l'enfant;
- d'avoir à gérer les autres adultes dans la rencontre;
- d'avoir à gérer l'enfant (et ses comportements).

D'autres ont abordé l'**appréhension** :

- de donner de faux espoirs à l'enfant;
- que les autres adultes n'écoutent pas l'enfant.

*« J'appréhende une réaction parce que si on ne prépare pas bien nos jeunes, des fois ces rencontres-là, ils vont devenir muets des réactions trauma là ils ne parlent plus parce que c'est intimidant ».*



Plus largement, les participant-es ont également abordé la **lourdeur** et la **pression** liées au travail de l'intervenante, axé sur les résultats : « *face au système, y a un blocage, on est face à un mur, on est obligé de décider autrement, même si on n'y croit pas* ». Ils-elles ont également suggéré que celle-ci pourrait vivre de la **tristesse** de devoir se rendre jusqu'au placement avec lui alors que d'autres ont perçu de l'**ambivalence** et un souci de se donner bonne conscience. Une intervention résume cette ambivalence et la **résignation** qui s'en suit :

*« Il y a de la résignation un peu. C'est comme si elle se rend compte que ça ne marchera pas. Ça ne marchera pas à cause du monde autour de la table. Puis il y a comme un genre de soulagement quand elle se résigne parce que c'est comme : il n'y aura pas de crise, je ne briserai pas le lien de confiance parce qu'il n'y aura pas de faux espoirs. »*

À elle seule, cette citation met en lumière un enjeu majeur : le souci de préserver le lien et de protéger le jeune d'une possible déception peut conduire à une apparence d'évitement entravant le respect de ses droits. Cette décision ne relève toutefois pas uniquement de choix individuels, mais s'inscrit dans un cadre institutionnel où les marges de manœuvre nécessaires à des pratiques participatives souples sont limitées. Cela peut toutefois se cristalliser en une pratique systémique, renforcée par le sentiment d'avoir prévenu des déstabilisations ou des tensions entre l'enfant et les adultes.

## 2. Identification des tensions, valeurs et dilemmes

Dans un deuxième temps, les participant-es ont été invité-es à identifier les tensions sous-jacentes à la situation présentée, en mettant en lumière les valeurs, principes et normes qui entrent en conflit. Il s'agissait notamment de clarifier le dilemme auquel fait face l'intervenante et de comprendre pourquoi la prise de décision apparaît difficile dans ce contexte précis.

C'est ainsi qu'un-e membre de la communauté d'intérêt a mis en relief que parfois, les intervenant-es choisissent l'évitement et le soulagement à court terme, même s'ils-elles ont conscience des conséquences de la non-participation à plus long terme.

Tel qu'avancé par un-e participant-e, cette décision s'inscrit dans un dilemme clinique où la bienveillance et l'empathie de l'intervenante, mobilisées pour protéger le jeune, s'exercent dans un contexte de marges de manœuvre limitées. Faute de possibilités alternatives, ces qualités relationnelles tendent alors à orienter l'intervention vers une logique de protection immédiate de l'enfant, au détriment d'autres options qui auraient pu davantage soutenir sa participation ou l'exercice de ses droits.

D'autres participant-es ont également abordé la difficulté à faire autrement. Notamment, « les façons traditionnelles de faire » créeraient des obstacles à la participation des jeunes :

*« Au début on commence, puis je pense qu'on a comme notre bagage de valeur. On aimerait faire du changement, on aimerait mettre en place certaines choses, puis on est vite confronté à un certain nombre de limites structurelles. Puis ça peut occasionner toutes sortes de mécanismes de défense pour moi qui s'activent. Là tu sais que, '**Ben ok d'abord, on ne le fera pas**' ».*

Nos discussions nous ont amené-es à établir que ces « façons traditionnelles » reposeraient entre autres sur certains a priori, dont celui selon lequel l'enfant est « incapable », et qui mène, selon les membres, à la surprotection. Cette opposition entre participation et protection est décrite dans leurs propos, puisqu'elle éloigne les intervenant-es de l'intérêt de l'enfant :

*« C'est comme si l'intervenante dans toute sa bonne volonté en fait, elle a choisi sa propre perception de l'intérêt de cet enfant-là pour le protéger. Puis en faisant ça, finalement elle a un peu retiré son droit de participer qui lui appartenait ».*

Une décision prise par une adulte bien intentionnée mais qui entretient l'adultisme.

### Adultisme

L'adultisme réfère à des attitudes et des comportements discriminatoires adoptés par les adultes, de manière inconsciente ou volontaire, de même qu'à des croyances et à des structures sociales inégalitaires qui créent un rapport asymétrique entre les catégories jeunes et adultes.

Alvarez-Lizotte et Caron (2023)



### 3. Généralisation et dégagement de balises transférables

Dans un troisième temps, la démarche a permis de dégager collectivement des apprentissages, des principes d'action et des balises pratiques susceptibles d'être transférés à d'autres contextes d'intervention. Cette phase visait à transformer la réflexion collective en repères concrets pour la pratique, notamment en ce qui concerne l'aménagement des modalités de participation afin d'éviter qu'elle ne demeure symbolique.

Ce dernier moment de discussion a amené plusieurs membres à aborder la question de la préparation du jeune aux rencontres. Ils-elles ont suggéré de multiplier les méthodes qui puissent permettre au jeune d'exprimer son point de vue (écrit, dessin). Certain-es ont également proposé d'adapter les lieux pour éviter la surcharge sensorielle notamment (ex : tamiser les lumières) et réduire les exigences : « ce n'est pas obligé d'être trop protocolaire non plus ». Les membres misent alors beaucoup sur l'importance de discuter des différentes modalités avec le jeune faire preuve de transparence quant aux résultats :

*« Écoute, ça se peut que tu participes puis que ça ne donne pas les résultats qu'on attendait. Toi comment tu te sens par rapport à ça ? Est-ce que tu te sentirais à l'aise de venir quand même ? ».*



La préparation du jeune est donc le moyen le plus clairement défini par la communauté :

*« Si l'enfant est bien préparé, ça risque d'être moins symbolique parce que justement il va avoir pris part à tout le processus dès le départ. Puis il va savoir aussi à quel endroit qu'il y a un pouvoir de décision, mais que la décision il ne va pas la prendre tout seul ».*

Cela dit, nos discussions ont fait peu l'allusion à la préparation des adultes qui seraient à la rencontre en question. Une suggestion a été soulevée au sein de la communauté pour inclure une tierce personne neutre lors de ce type de rencontre afin d'assurer une médiation. La neutralité pourrait ultimement permettre une plus grande participation du jeune.

Ce numéro spécial s'inscrit dans les travaux de la **Communauté d'intérêt sur les droits et la participation des enfants et des jeunes en protection de la jeunesse** qui est composée de plus de 50 membres engagé-es provenant de diverses organisations, qui ont à cœur l'autodétermination des enfants et des jeunes placé-es et qui travaillent en ce sens. Elle rassemble des expertises expérientielles, cliniques et scientifiques et ont pour objectif de fédérer les efforts déployés pour élargir les opportunités de participation des enfants et des jeunes concerné-es et de faire valoir leurs droits.



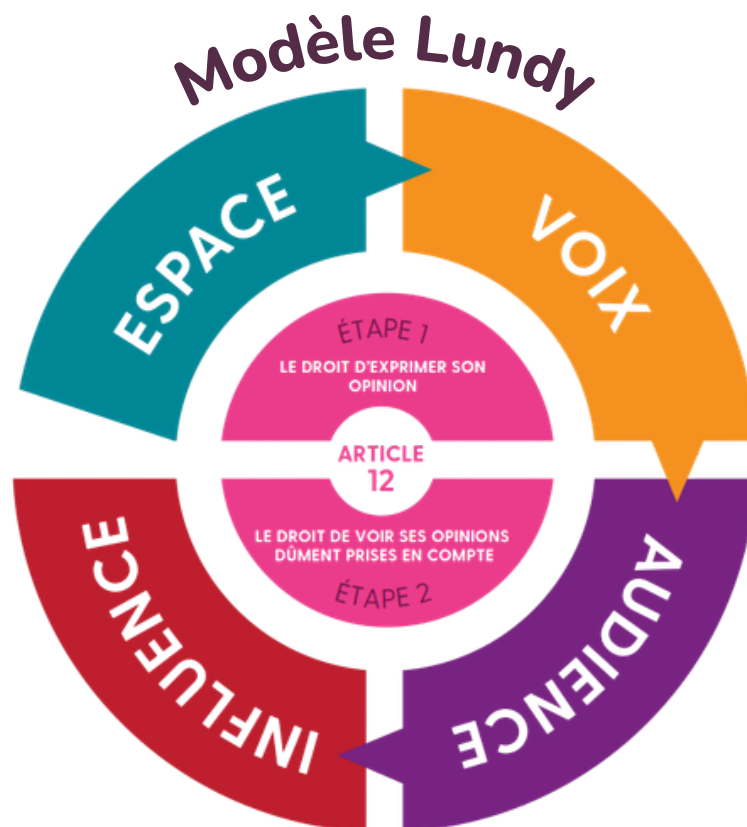
## Conclusion et proposition

Cet exercice mené avec des personnes issues de plusieurs organisations a constitué une occasion privilégiée d'initier une réflexion collective sur la participation des jeunes et sur certains de ses mythes.

Le mythe d'une participation « symbolique » ou tokeniste a notamment servi de point d'entrée pour aborder des tensions et des dilemmes bien réels en protection de la jeunesse. La discussion a mis en lumière un constat important : les adultes se trouvent parfois « pris-es » dans des contextes organisationnels qui entrent en tension avec leurs ressentis cliniques et leurs valeurs professionnelles, les plaçant dans des positions inconfortables, voire contradictoires. Rappelons tout de même que la Communauté d'intérêt réunissait des membres particulièrement sensibles aux droits des enfants et des jeunes ainsi qu'aux enjeux de participation en protection de la jeunesse.

Un autre constat est ressorti de cette discussion. La majorité des membres ont proposé des pistes de solution visant à renforcer les dimensions de la voix et de l'espace, centrales au modèle de participation proposé par Lundy (2007). Bien que ces dimensions soient nécessaires, elles demeurent insuffisantes à elles seules. Si elles préparent le jeune à s'exprimer, elles ne garantissent toutefois pas l'existence d'un auditoire réellement à l'écoute ni la prise en compte de son point de vue dans les décisions.

Dans nos discussions, les pistes de solution proposées se centrent davantage sur le jeune que sur le système qui l'accueille. Si cette posture témoigne d'un souci légitime de se positionner en allié-e du jeune, elle comporte néanmoins un angle mort. Les échanges au sein de la communauté ont laissé transparaître l'idée que les rencontres formelles, réunissant plusieurs adultes autour d'une table, seraient difficilement remises en question. Sans que cela ne soit affirmé explicitement, aucune personne n'a réellement osé interroger cette forme actuelle, si ce n'est par la proposition d'une tierce personne neutre pour « calmer le jeu ».



## Conclusion et proposition (suite)

Pourtant, les peurs et les appréhensions exprimées par les participant-es lorsqu'ils-elles se mettent dans la peau de l'intervenante fictive renvoient à un enjeu central : les adultes réuni-es autour de la table pourraient ne pas écouter le jeune, et les procédures en place pourraient ne pas être conçues pour accueillir son point de vue. Le système actuel, orienté vers la rapidité et l'efficacité, laisse peu d'espace à l'incertitude et à la délibération. Les adultes arrivent souvent avec une idée déjà arrêtée des solutions à mettre en œuvre.

C'est dans ce contexte que les auteur-es de ce bulletin souhaitent lancer un défi aux gestionnaires et aux intervenant-es en protection de la jeunesse :

- ➔ **Et si on se permettait de véritablement repenser nos lieux de consultation et de décision?**
- ➔ **Et si on admettait que leur forme actuelle n'est pas toujours propice à faire une réelle place à l'enfant et à son point de vue?**

Nous pourrions collectivement imaginer une rencontre de création de lien et d'écoute préalable, réunissant l'ensemble des adultes concerné-es. Une rencontre sans prise de décision, sans canevas prédéfini, une véritable page blanche. Une rencontre visant non pas seulement à préparer le jeune, mais à préparer les adultes à accueillir son point de vue, à créer un espace sécurisant et à travailler la relation entre le jeune, les adultes et le système qui l'entoure. Cette piste intéressante pourrait s'inspirer de la méthode APCA ([Apprivoiser-partager-comprendre-agir](#)), développée en pédiatrie sociale en communauté et qui s'inscrit dans une visée participative (Turcotte et al., 2023).



## Références

Alvarez-Lizotte, P. et Caron, C. (2022). L'adultisme comme outil d'analyse critique : Exemple appliqué à l'intervention sociojudiciaire auprès des jeunes vivant en contexte de violence conjugale. *Enfances, Familles, Générations*, 41. <https://doi.org/10.7202/1097368ar>

Kolb, D.A. (1984). *Experiential Learning: Experience as the source of learning and development*. Prentice Hall.

Lundy, L. (2007) Voice is not enough: Conceptualising Article 12 of the United Nation Convention on the Rights of the Child. *British Educational Research Journal*, 33(6). <https://doi.org/10.1080/01411920701657033>

Turcotte, M-E., Matte-Landry, A., Julien, G. et Hivon, M. (2023). Les approches sensibles aux traumatismes et la pédiatrie sociale en communauté : un analyse comparative ancrée dans le concept de paradigme scientifique. *Travail social*, 69(1), 7-23. <https://doi.org/10.7202/1112108ar>